

Règlement du concours photo Fête de la Forêt des Cévennes - Édition 2025

1) Organisation

Le PETR Causses, en collaboration avec les Pays des Cévennes & et le PETR Sud-Lozère, organise la Fête de la Forêt des Cévennes le 12 octobre 2025 au Vigan (avec une soirée de lancement le 10 octobre au Vigan et des excursions forestières à l'Espérou le 11 octobre). Dans ce cadre, un concours photo amateur et gratuit est organisé en amont de l'événement.

2) Conditions générales

Ce concours est ouvert à tous du 1^{er} août 2025 au 15 septembre 2025.

Il a pour but de mettre en valeur des images des forêts cévenoles, des Causses et des Garrigues.

Les images présentées devront être conformes aux prises de vue originales, sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification du flou, sans truccages ou autres techniques visant à modifier profondément l'image.

La retouche doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (niveaux, balance des blancs...).

L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester modérées.

Elles peuvent être en couleur, ou noir et blanc.

La thématique est la suivante :

« Rencontre forestière »

3) Participation

Les photos devront impérativement être prises sur le territoire du [Pays des Cévennes](#), du [PETR Sud-Lozère](#) ou du [PETR Causses et Cévennes](#).

Le nombre d'images par participant est limité à 5.

Les candidats feront parvenir à leurs frais et risques, en un seul envoi, toutes leurs images par messagerie électronique.

Dans le corps du message devront être indiquées le nom et le prénom du photographe ainsi que ses coordonnées postales et électroniques. Devront être indiqués également le lieu de la photo et l'année de la prise.

Si le photographe est âgé de moins de 16 ans, il doit également mentionner sa date de naissance. En aucun cas ces données ne doivent figurer sur les photos, sous peine de disqualification.

Les fichiers doivent être envoyés en jpg ou png (leur taille minimum doit être de 3000 pixels pour la plus grande longueur).

Le nom des fichiers comprendra la première initiale du prénom et le nom complet de l'auteur de la prise de vue, un titre très court (moins de 15 caractères), le nom du site où ont été prises les images et la date de prise de vue au format JJ.MM.AA (exemple 01.04.23). Par exemple, les fichiers devront être renommés comme suit : H_TOTO_C_JAUNE_CRAZANNES_01.04.23.jpg.

Etant donné le poids en Mo des fichiers (photos), ces derniers doivent être envoyés en utilisant obligatoirement une plate-forme dédiée (par exemple : chapril, infini, wetransfer, smash, sendbox, nextcloud...) et donner le lien par mail.

Les images (le lien de téléchargement, voir ci-dessus) doivent être envoyées par mail à : virginie.guiroy@payscevennes.fr et charteforestiere@petr-sudlozere.fr

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours et la non-attribution du prix qu'il aurait pu éventuellement gagner, et le cas échéant, sa restitution immédiate, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

Le participant devra s'assurer que les personnes clairement reconnaissables sur les photos transmises lui ont donné l'autorisation d'utiliser leur image par la signature d'un formulaire de renonciation au droit à l'image.

4) Calendrier

- **15 septembre 2025 à minuit** : date limite pour l'envoi des images
- **Fin septembre 2025** : délibération du jury
- **12 octobre 2025** : remise des prix et vernissage de l'exposition

Les dates sont données à titre indicatif et les organisateurs se réservent la possibilité de les modifier en cas de circonstances l'exigeant.

5) Remise des prix

Parmi les photos reçues, 10 images seront sélectionnées par le jury et exposées lors de la Fête de la forêt des Cévennes, le 12 octobre 2025, au Vigan.

Les 10 photographes primé(e)s seront récompensé(e)s par un prix :

- **1^{er} prix** : tirage de la photo en 50x75 sur papier Hahnemuhle Rag Baryta 315g + un séjour au village vacances du Vigan pour 4 à 6 personnes + un ouvrage forestier
- **2e prix** : tirage de la photo en 40x60 sur papier Hahnemuhle Rag Baryta 315g + un week-end au camping La Pensière à Dourbie pour 4 personnes
- **3e prix** : tirage de la photo en 40*60 sur papier Hahnemuhle Rag Baryta + un ouvrage forestier + un séjour au camping La Pensière à Dourbie pour 2 personnes
- **4e au 10e prix** : tirage de la photo en 30*45 sur papier Ilford Galerie prestige Smooth pearl 310g + petits cadeaux des partenaires

Les gagnants du concours seront prévenus par courrier électronique avant le 12 octobre 2025. Les prix seront remis uniquement lors de la Fête de la forêt.

Ils ne sont pas échangeables et ne peuvent être remplacés par des espèces, ou quoi que ce soit d'autres.

Les prix non réclamés dans un délai de 6 mois après la clôture du concours pourront être remis en jeu pour le concours suivant.

6) Utilisation des images

En participant à ce concours, le photographe déclare être en possession des droits des images présentées.

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise les organisateurs à la reproduire et à la présenter, en tout ou partie, pour l'exposition du 12 octobre 2025 et à utiliser l'exposition lors de leurs futures manifestations et sur les réseaux sociaux.

Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur. L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

7) Dispositions générales

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours, pour tout ou partie, si les circonstances l'imposaient. Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.

Merci aux partenaires de ce concours !